

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cassandra Néron

<https://www.cadre21.org/membres/6cd94a3a636209d67a87cfc8>

Date d'obtention : 2023-09-18 14:45:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que la méthode d'intervention Sexto permet une prise en charge rapide et efficace par le milieu scolaire et permet de minimiser les conséquences sur les jeunes concernés. C'est une démarche clé en main qui permet que chaque partie (milieu scolaire, DPCP, service de police) respectent leur rôle. Je retiens également la responsabilité comme intervenante de m'assurer du bon fonctionnement de l'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation fera en sorte que mes interventions futures seront axées sur la bienveillance, la rigueur et l'efficacité en utilisant la trousse Sexto. Cette formation m'a aussi démontré l'importance de prendre en charge rapidement une situation de sexto.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais porter une attention particulière à ne jamais consulter les photos ou vidéos concernées, à rassurer la victime et à agir rapidement afin d'éviter la propagation des photos et vidéos. Je vais également porter une attention particulière à la confidentialité des jeunes et de leur famille.